

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 FEVRIER 2026**

DELIBERATION N°07 - DCM-2026022607

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 19
Votants : 17
Pour : 17
Contre : -
Abstentions : -

Ne prend pas
part au vote : 7*

* M. Dominique
LAVIGNE,
Mme Martine
BECRET, Mme
Marie-Ange
THEBAUD, M.
Christophe MARTIN,
Mme Hélène
ETCHENIQUE, M.
Jérôme RANCE, M.
Frédéric BILLARD

Objet :
**Accord de
principe sur le
projet 9 de Pique
du BTS à
Piquessary**

L'an deux mille-vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 20 février 2026

Membres présents :

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, Mme Laurence GUYONNIE, M. Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, M. Alain DARTIGUES, Mme Catherine DUPIN, Mme Simone PUYO, M. Jean-Pierre ALPHA, Mme Catherine DUFOUR, M. Gérard ELGART, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, M. Jérôme RANCE, M. Frédéric BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

M. Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ
M. Eric DEITIEUX donne pouvoir à Mme Catherine DUPIN
Mme Céline DOS SANTOS donne pouvoir à Mme Simone PUYO
Mme Martine BECRET donne pouvoir à M. Christophe MARTIN
Mme Hélène ETCHENIQUE donne pouvoir à M. Dominique LAVIGNE

Membres excusés :

Mme Monia EVENE-MATEO

Membres absents :

M. José DOS SANTOS
Mme Alexandra VALETTE
Mme Jennifer WEBER
M. Bastien GERY

Secrétaire de séance : Mme Marie-José ROQUES

Rapporteur : Monsieur Gilles LASSABE, *Adjoint délégué à l'Urbanisme*

La Commune a été sollicitée par le club de Rugby Boucau-Tarnos Stade (BTS), ce dernier souhaitant développer un projet dans l'enceinte du complexe sportif de Piquessary.

Ce projet porte sur la construction d'un bâtiment, baptisé « 9 de Pique », de 200 mètres carrés environs sur deux niveaux, qui se situerait entre l'entrée principale et les tribunes

du stade. Ce bâtiment permettrait au club de disposer de son propre espace de préparation physique et de son propre espace de convivialité.

Après définition de ses besoins, étude des règles d'urbanisme et prise en compte de toutes les contraintes techniques, le club a présenté en commission urbanisme du 18 février une première ébauche du projet.

La construction du bâtiment ainsi que son entretien seront à la charge du club. La Mairie donnant son accord pour la construction de cet édifice sur le domaine public. (Construction sur sol d'autrui). Un géomètre sera mandaté afin de délimiter l'emprise objet du bail.

Le montage juridique pourrait prendre la forme d'un acte en la forme administrative (bail emphytéotique ou bail à construction) dont la rédaction sera confiée à l'Agence Publique de Gestion Locale.

Le contenu, qui devra clarifier précisément les obligations de chaque partie en termes de construction, de fonctionnement, de prise en charge financière, sera construit en collaboration avec les élus, les services de la Mairie et le BTS.

En ce sens, des premiers éléments de cadrages ont été présentés à la commission urbanisme du 18 février 2026.

Le Conseil Municipal devra à nouveau délibérer pour autoriser le club à déposer le permis de construire et autoriser la signature de la convention (bail emphytéotique ou bail à construction) par Le Maire.

Afin de permettre au club d'avancer dans son travail d'élaboration du projet, de recherche de financements, et de mobilisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord de principe) ce projet.

Où l'exposé de Monsieur Gilles LASSABE et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACTE** le principe du soutien à ce projet, et le principe de mise à disposition d'une partie de terrain au sein du complexe sportif de Piquessary au club de rugby du BTS ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités afférentes à ce projet.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 26/02/2026**

**Le Maire,
M. Francis GONZALEZ**



**La Secrétaire,
Mme Marie-José ROQUES**

